



Schweizerischer Anwaltsverband  
Fédération Suisse des Avocats  
Federazione Svizzera degli Avvocati  
Swiss Bar Association

Par courriel :  
[egba@bj.admin.ch](mailto:egba@bj.admin.ch)  
Office fédéral de la Justice  
Office fédéral chargé du droit du  
registre foncier et du droit  
foncier  
Bundesrain 20  
3003 Berne

AN/RR/Im 312

Berne, le 22 décembre 2020

**Prise de position de la Fédération Suisse des Avocats : Modification du code civil  
(Protection contre les atteintes à la possession d'un immeuble)**

Madame la Conseillère fédérale,  
Mesdames, Messieurs,

Dans le délai fixé, la Fédération Suisse des Avocats (SAV-FSA) vous fait part dans sa prise de position, de ses observations et de son avis sur l'avant-projet de modification du code civil (Protection contre les atteintes à la possession d'un immeuble).

La Fédération Suisse des Avocats est d'avis que les modifications et précisions apportées par le projet à l'article 926 al. 2 et 3 CC de même que le nouvel article 260a CPC qui consacre l'ordonnance de portée générale sont opportuns et améliorent la protection de la possession immobilière. La modification du CPC permettra en particulier à celui dont la possession sur un immeuble est troublée ou usurpée de requérir du tribunal qu'il ordonne la cessation du trouble ou la restitution et cela à l'encontre d'un cercle indéterminé de personnes et donc même si celles-ci sont inconnues (squatters). Cette nouvelle institution fixe un délai de dix jours à compter de celui où l'avis est publié et placé sur l'immeuble pour s'opposer à l'ordonnance. Sur ce dernier point, la Fédération Suisse des Avocats relève toutefois qu'il sera souvent difficile de placarder un tel avis sur un immeuble squatté, en tout cas sans qu'il soit rapidement enlevé.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez aux présentes observations et vous prions de croire, Madame la Conseillère fédérale, Mesdames, Messieurs, à notre haute considération.

Pour la FSA

Président FSA

Albert Nussbaumer

A handwritten signature in blue ink, consisting of several vertical strokes followed by a horizontal line that curves slightly to the right.

Secrétaire général FSA

René Rall

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'R' followed by a horizontal line that curves downwards and to the right.